

20 JUL. 2012
0982924
A 9224

ASC DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 610 000 €
10 rue de Bourgogne
34200 SETE

519 081 418 R.C.S. MONTPELLIER
SIRET 519 081 418 00013

Pour Copie Conforme



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 06 JUILLET 2012**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de modifier la dénomination qui devient HERIGE, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer le siège de la Société à 83 boulevard Camille Blanc 34200 SETE, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 2 et 3 des statuts de la Société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 2 – DENOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale est :

HERIGE

Le reste de l'article reste inchangé.

Article 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé à :

83 boulevard Camille Blanc
34200 SETE.

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.